



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport du Président du Conseil

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	3
B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3
C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	6
D. Fonds monétaire international	10
E. Programme des Nations Unies pour le développement	10
F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	12
G. Union postale universelle	14
H. Organisation mondiale de la Santé	14



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2017/31, le Conseil économique et social a prié son Président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions évoquées dans ladite résolution et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 72/93, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21, elle a félicité le Conseil de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'intensifier sa coopération avec le Comité spécial, afin de mettre au point des mesures appropriées pour mieux coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Au paragraphe 12 de sa résolution 72/92, l'Assemblée générale a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à continuer d'apporter une assistance aux territoires non autonomes touchés par les ouragans et autres catastrophes naturelles et à élaborer des programmes adaptés visant à appuyer les mesures de secours ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Samoa américaines, Anguilla, Bermudes, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas)¹, Polynésie française, Gibraltar, Guam, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sainte-Hélène, Tokélaou, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines et Sahara occidental. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de 11 entités des Nations Unies. Sur ces 11 entités, trois (le Fonds international de développement agricole, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial) ont indiqué ne pas être en mesure de fournir des informations sur la question ou n'en avoir aucune à communiquer. D'après les renseignements reçus, au cours de la période considérée, les huit organismes des Nations Unies ci-après ont continué à fournir une assistance aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

¹ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (voir ST/CS/SER.A/42).

A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

5. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fourni les informations ci-après concernant les Samoa américaines, la Polynésie française, Guam et la Nouvelle-Calédonie.

Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

6. La Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique² a été adoptée par le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu à Bangkok du 29 au 31 mars 2017, et entérinée par la Commission dans sa résolution 73/9 en date du 19 mai 2017. Elle incarne la vision de la région relative à l'application du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle fournit aussi un cadre sur lequel le secrétariat peut s'appuyer pour aider les membres et membres associés à mettre en œuvre le Programme 2030.

7. La feuille de route régionale définit des domaines de coopération et de collaboration régionales prioritaires entre les États membres en mettant en particulier l'accent sur les moyens pratiques de mise en œuvre permettant de réaliser les objectifs de développement durable. Ces domaines prioritaires, à savoir les données et les statistiques, la technologie, le financement du développement, la cohérence des politiques, les partenariats régionaux, le développement social, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, la connectivité et l'énergie, définissent également l'orientation et l'approche des travaux normatifs, des études analytiques et des activités de renforcement des capacités, ainsi que des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies et autres parties prenantes.

Rapport sur le développement des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique

8. Dans son rapport intitulé « *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future* »³ (« Rapport sur le développement des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique, 2017 : investir dans les infrastructures pour un avenir solidaire et durable »), la Commission fournit une analyse et des recommandations relatives aux trois piliers du développement durable, en mettant l'accent sur les pays ayant des besoins particuliers. Les rapports annuels proposent une analyse du développement économique, social et environnemental des membres associés, à savoir les Samoa américaines, la Polynésie française, Guam et la Nouvelle-Calédonie, réalisée sur la base des données disponibles.

B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

9. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fourni les informations présentées ci-après, en application des dispositions du paragraphe 12 de la résolution 72/92 de l'Assemblée générale, intitulée « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non

² E/ESCAP/73/31, annexe II. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/sites/default/files/publications/SDGs-Regional-Roadmap.pdf>.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.9. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/publications/asia-pacific-countries-special-needs-2017>.

autonomes », et du paragraphe 7 de la résolution 72/93 de l'Assemblée, intitulée « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ».

10. Les catastrophes naturelles sont un obstacle de taille au développement pour les Caraïbes, deuxième région du monde la plus exposée à ces risques après l'Asie. Les catastrophes naturelles ont des répercussions sur les principaux secteurs, comme le tourisme et l'agriculture, ainsi que sur le produit intérieur brut et les exportations, et accroissent le fardeau de la dette publique.

11. La sous-région a connu une saison des ouragans sans précédents en 2017. Les ouragans Irma et Maria, tous deux de catégorie 5, ont durement frappé le nord des Caraïbes en septembre 2017, notamment les territoires non autonomes d'Anguilla, des Îles Vierges britanniques, des Îles Turques et Caïques et des Îles Vierges américaines, ainsi que Porto Rico.

12. L'ampleur des conséquences de ces phénomènes montre encore plus clairement à quel point les territoires sont vulnérables aux chocs extérieurs, du fait de leurs ressources économiques limitées, et à quel point il leur est difficile de maîtriser les coûts et la demande mondiale des biens qu'ils produisent et les coûts élevés du transport auxquels leurs économies fragiles doivent faire face. En outre, ces territoires présentent pour la plupart des caractéristiques communes qui contribuent à leur vulnérabilité environnementale, notamment une topologie marquée par de faibles altitudes et des reliefs plats, des ressources foncières limitées, de fortes densités de population (en particulier dans les zones côtières), de petits bassins versants vulnérables, un grand nombre d'espèces endémiques, la proximité avec des plaques tectoniques actives et des ressources en eau relativement rares. En outre, ils se situent dans une zone d'ouragans très actifs⁴.

13. Après le passage de ces ouragans dévastateurs, et en réponse aux demandes de coopération technique formulées par les territoires, la CEPALC a envoyé des missions d'évaluation des dommages et des pertes à Anguilla, dans les Îles Vierges britanniques et dans les Îles Turques et Caïques.

14. À Anguilla, le secteur le plus touché par les ouragans a été celui du tourisme, moteur de l'économie. Outre les dommages importants qui ont été occasionnés, estimés à 275 millions de dollars des Caraïbes orientales (concernant principalement les bâtiments, les équipements, le mobilier et l'aménagement paysager), les pertes économiques subies ont des conséquences sur le long terme. Les pertes encourues dans le secteur du tourisme ont été estimées à 270 millions de dollars des Caraïbes orientales jusqu'en 2019 (2017 : 101,2 millions de dollars des Caraïbes orientales ; 2018 : 168,1 millions et 2019 : 898 000 dollars des Caraïbes orientales). En outre, la diminution du nombre de touristes devrait avoir des répercussions sur les autres secteurs de l'économie. Par ailleurs, compte tenu des répercussions des ouragans sur l'économie locale, les recettes courantes devraient chuter de 21 % pour atteindre 185,5 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 215 millions prévus avant l'ouragan.

15. Selon les estimations de la mission d'évaluation, le coût total des ouragans dans les Îles Vierges britanniques s'est élevé à 2,3 milliards de dollars des États-Unis. Les dommages représentaient 1,6 milliard de dollars et touchaient les secteurs productifs (41,9 %), le secteur social (40,2 %) et le secteur des infrastructures (17,6 %). Les pertes ont été estimées à 444 millions de dollars des États-Unis, dont 82,2 % dans

⁴ CEPALC, « Study on the vulnerability and resilience of Caribbean Small Island Developing States (SIDS) », document LC/CAR/L.354, p. 22. Disponible à l'adresse suivante : <http://repositorio.cepal.org/handle/11362/38568>.

les secteurs productifs. De manière générale, le tourisme est le secteur le plus touché, avec 46,6 % des coûts totaux, 41,3 % des dommages et 81,5 % des pertes totales. Le tourisme étant la principale source d'emploi, la suspension des activités dans ce secteur ainsi que les dommages importants occasionnés par les ouragans et la destruction des logements, devenus temporairement ou définitivement inhabitables, ont eu des répercussions sur le secteur social.

16. Les dommages ont été modérés dans les Îles Turques et Caïques. Le coût total a été estimé à 520 millions de dollars des États-Unis, dont 289,6 millions de dommages, principalement dans les secteurs du tourisme et du logement. Des répercussions sont à prévoir sur le développement économique et le bien-être social ainsi que des effets à long terme sur l'économie, la société et l'environnement. Il convient alors d'harmoniser les plans de développement national et local pour pouvoir réorienter les ressources financières et humaines vers le processus de reconstruction.

17. Dans toutes ses évaluations, la CEPALC a formulé des recommandations spécifiques par secteur fondées sur des analyses d'experts. Ces propositions devraient servir de base à l'élaboration d'une stratégie progressive faisant de la résilience une priorité et s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale visant à réduire la vulnérabilité, à renforcer les stratégies d'atténuation et à promouvoir la collaboration entre les secteurs en matière de gestion des risques de catastrophes. Enfin, le Programme 2030 et les 17 objectifs de développement durable, comportant des objectifs et des cibles intégrés, sont l'occasion de s'attaquer à la vulnérabilité de la sous-région et de promouvoir la résilience. En effet, non moins de 25 cibles rattachées à 10 objectifs de développement durable⁵ sont particulièrement importantes pour lutter contre la vulnérabilité des pays et territoires victimes des ouragans.

18. Outre l'appui fourni aux territoires après le passage des ouragans Irma et Maria, la Commission a continué de servir de forum politique pour permettre aux territoires d'avoir un débat de haut niveau afin de relever les défis liés au développement de la sous-région. Ainsi, les Îles Vierges britanniques ont participé à la dix-huitième réunion de la commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, tenue le 19 mai 2017.

19. La Commission a également organisé des activités à l'intention des territoires afin de renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques de catastrophe et d'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir tableau).

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Territoires participants</i>
24-27 janvier 2017	Session consacrée à la planification de la gestion des risques de catastrophe et à la méthode d'évaluation en cas de catastrophe dans le cadre du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable	Îles Vierges britanniques
14-16 février 2017	Atelier sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement dans les Caraïbes	Anguilla, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Îles Vierges américaines

⁵ À savoir, les objectifs n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 9, 11, 13, 14 et 15.

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Territoires participants</i>
18 mai 2017	Atelier sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les Caraïbes	Îles Vierges britanniques
14-16 novembre 2017	Atelier sur le logiciel TradeCAN, la base données MAGIC PLUS et le système WITS ^a	Montserrat
1 ^{er} décembre 2017	Réunion du Groupe d'experts sur la planification du cycle de recensement de 2020 dans les Caraïbes	Îles Vierges britanniques
13-14 décembre 2017	Atelier sous-régional sur la mise en œuvre de cadres de planification de politiques de développement durable fondées sur les faits.	Îles Vierges britanniques

^a Progiciels commerciaux : TradeCAN – Logiciel d'analyse de la compétitivité des pays ; MagicPlus – Module d'analyse de la croissance du commerce international ; système WITS – Solution commerciale intégrée.

20. Enfin, la Commission continue d'inclure un examen approfondi des résultats économiques des territoires d'Anguilla et de Montserrat dans son étude annuelle sur l'économie des Caraïbes (*Economic Survey of the Caribbean*⁶) et dans son aperçu préliminaire sur les économies des Caraïbes (*Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean*⁷), et s'efforce d'élargir cet examen à d'autres territoires.

C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

21. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit aux territoires non autonomes un appui aux politiques et pratiques de développement durable dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, notamment le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, situé à la Barbade, et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique, au Samoa.

22. Les territoires non autonomes, en particulier les petites îles, sont très sensibles aux chocs, notamment climatiques, en raison de leurs caractéristiques géophysiques et de leurs vulnérabilités socioéconomiques. On dispose de plus en plus d'éléments qui prouvent que les catastrophes naturelles et les contraintes s'exerçant sur l'environnement influencent les schémas de migration par leurs effets directs et indirects sur les moyens de subsistance et la qualité de vie ; à leur tour, les migrations ont des conséquences sur le paysage social et économique des territoires dont le développement est viable. Il est donc indispensable de comprendre et d'évaluer le lien, dans les territoires autonomes, entre catastrophes naturelles, contraintes s'exerçant sur l'environnement et migrations afin d'améliorer l'efficacité des mesures visant à accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Ce faisant, on pourra s'attaquer aux problèmes dans ce domaine et tirer parti des possibilités qu'offrent les migrations en ce qui concerne le développement durable.

⁶ L'édition la plus récente est intitulée *Economic Survey of the Caribbean 2017* (publication des Nations Unies, LC/CAR/TS.2017/9).

⁷ Voir *Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean, 2016-2017* (publication des Nations Unies, LC/CAR/L.503).

Bureau sous-régional de la Barbade

23. Le bureau de la Barbade accueille le secrétariat de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest. Créé en 1973, cet organe régional des pêches compte 34 États membres, dont le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat prennent part, à divers niveaux, aux activités consultatives techniques et scientifiques de la Commission. En 2017, c'est principalement Montserrat qui a participé aux réunions du Groupe de travail sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ce territoire bénéficie ainsi des activités organisées par la FAO dans ce domaine, qui consistent à renforcer les capacités, sensibiliser, prêter une assistance technique et diffuser des informations, grâce aux ressources mobilisées par le secrétariat de la Commission auprès de ses membres et donateurs.

24. Ces dernières années, les territoires d'Anguilla, des Bermudes et de Montserrat ont représenté officiellement le Royaume-Uni aux sessions de la Commission, au cours desquelles les recommandations sur la gestion et la conservation des pêches régionales sont examinées et adoptées aux fins de leur mise en œuvre à titre volontaire par les États et territoires membres de la région des Caraïbes et de l'Atlantique Centre-Ouest. On trouvera ci-après la liste des activités importantes liées à la pêche et à l'aquaculture régionales auxquelles les territoires non autonomes des Caraïbes ont participé en 2017.

25. En ce qui concerne les travaux de la FAO dans le domaine de la production et de la santé végétales et animales, des représentants des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat participent au Plant Health Directors Forum et au Réseau caribéen de santé animale et bénéficient de diverses activités, notamment en matière de formation et de mise en commun d'informations, dans le cadre de ces deux réseaux.

Bureau sous-régional du Samoa

La FAO et les Tokélaou

26. Membre associé de la FAO depuis 2011, les Tokélaou bénéficient à ce titre, comme d'autres membres de la région du Pacifique, d'une assistance technique de l'organisation. Les trois atolls (Atafu, Nukunonu et Fakaofu) couvrent une surface terrestre de 12 kilomètres carrés et sont séparés par une distance allant de 60 à 90 kilomètres. À l'exception de Fakaofu, où l'on en compte deux, la population de chaque atoll se concentre dans un seul village situé sur la côte occidentale, à proximité d'un petit passage naturel menant au lagon central. Ainsi, les canoës et les petits bateaux peuvent acheminer des passagers et des marchandises depuis les gros bâtiments qui mouillent au large. Unique liaison entre les Tokélaou et le reste du monde, des services de transport maritime sont assurés deux fois par mois à destination du Samoa, situé à environ 500 kilomètres au sud. Aucune compagnie aérienne ne dessert actuellement les Tokélaou. L'isolement et le manque de ressources y sont un véritable frein au développement économique et limitent l'agriculture à un niveau de subsistance. Le territoire est tributaire de l'aide de la Nouvelle-Zélande.

27. Les atolls sont constitués de récifs coralliens de carbonate de calcium, de sable et de rochers. À cause de la faible fertilité du sol corallien et sablonneux, seules quelques espèces comme le fruit à pain, la noix de coco, le pandanus, le taro géant des marais et la banane sont cultivées à des fins de subsistance, tandis que l'élevage se réduit à la volaille et à quelques cochons. La production alimentaire locale étant limitée et la demande de denrées moins traditionnelles forte, les importations alimentaires ont augmenté ces dernières années.

28. Selon la FAO, aux Tokélaou, les ressources marines constituent la plus grande ressource économique et sont cruciales pour la sécurité alimentaire ; c'est pourquoi il importe au plus haut point de les gérer durablement. Il est nécessaire d'administrer plus fermement la zone économique exclusive du territoire, qui s'étend sur plus de 300 000 kilomètres carrés, notamment en ce qui concerne la pêche commerciale illicite. Parmi les difficultés qui se posent actuellement dans le secteur des pêches, on mentionnera : le manque de ressources et de capacités ; la nécessité de gérer plus durablement les ressources côtières ; le manque de transports réguliers et efficaces permettant d'approvisionner rapidement les marchés de poissons extérieurs ; le caractère limité des moyens dont l'atoll dispose pour administrer la zone économique exclusive, notamment en ce qui concerne les activités illégales de pêche commerciale.

29. La sécurité en mer est également un problème, et, sur ce point, la situation aux Tokélaou est similaire à celle d'autres endroits dans le Pacifique, où peu de dispositions ont été prises pour surveiller et enregistrer les accidents et les urgences maritimes dans le secteur de la pêche commerciale artisanale.

30. Les atolls des Tokélaou ne s'élevant que de trois à cinq mètres au-dessus du niveau de la mer, le territoire est très sensible aux effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Ces effets se traduisent déjà par une érosion du littoral plus forte et des ondes de tempête et des inondations plus nombreuses. Les grosses tempêtes tropicales sont aussi plus fréquentes ces dernières années et les cyclones font beaucoup de dégâts. Les changements climatiques constituent également une menace majeure pour les réserves de ressources marines côtières et le cycle biologique des poissons, entraînant la disparition progressive de certaines espèces. Le poisson étant la denrée la plus consommée, c'est donc les disponibilités alimentaires des villages qui sont en péril. La migration des poissons, sur laquelle les changements climatiques sont susceptibles d'avoir des conséquences, est un risque supplémentaire pour les ressources halieutiques de la zone économique exclusive.

31. Selon l'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages réalisée en 2015/16, les maladies non contagieuses constituent un problème grave aux Tokélaou. Il en ressort que 23 % des adultes sont en surpoids et 67 % sont obèses. Le tabagisme et la consommation d'alcool y sont relativement élevés et l'incidence du diabète sucré est en augmentation. Les autorités ont pris des mesures pour lutter contre la consommation de ces produits, notamment en instaurant une taxe sur l'alcool et le tabac.

32. Il a été décidé de lancer un nouveau cycle du cadre de programmation multinationale de la FAO pour le Pacifique, y compris les Tokélaou, pour la période 2018-2022. Les interventions de la FAO aux Tokélaou tiendront compte non seulement des priorités régionales, mais également des objectifs prioritaires fixés dans le cadre du plan stratégique du territoire (2010-2015) et des stratégies de ce dernier en matière de sécurité alimentaire et de développement de l'agriculture et des pêches. En conséquence, les programmes aux Tokélaou seront axés sur la résilience de la sécurité alimentaire et nutritionnelle face aux effets des catastrophes et des changements climatiques. L'objectif général est d'accroître durablement la production agricole locale et la consommation d'aliments sains, variés, sûrs et nutritifs. Il est assorti de trois produits : a) l'élaboration et la diffusion de recommandations fondées sur les faits pour stimuler la production et la consommation d'aliments sûrs et sains ; b) la promotion de pratiques durables et judicieuses d'un point de vue climatique pour aider à mettre en place des systèmes de production agricole, piscicole et sylvicole résilients ; c) le recensement et la promotion des contrôles alimentaires et des pratiques commerciales pour mettre sur pied des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires efficaces, qui permettent de disposer d'aliments sûrs, nutritifs et économiquement accessibles. La FAO devrait prêter des services d'appui aux Tokélaou au titre de plusieurs projets multinationaux.

33. La FAO a mis en place un nouveau projet qui vise à favoriser la sécurité alimentaire et à rendre les communautés de pêcheurs résilientes, en leur fournissant des outils et en renforçant leurs capacités, afin d'éviter des pertes de vies en mer. Parmi les principales parties prenantes figurent le Département des pêches des Tokélaou, les organismes chargés de la pêche commerciale artisanale, les conseils municipaux et les pêcheurs exerçant à petite échelle ou à des fins de subsistance. Le Département, les conseils et les pêcheurs en sont également les bénéficiaires, tout comme les jeunes scolarisés. Pour les populations du territoire, ce projet est nécessaire pour réduire les décès en mer, grâce au renforcement des capacités côtières et à la mise à disposition d'outils et de formations indispensables aux pêcheurs sortant en mer, afin qu'ils puissent communiquer avec les services de secours en cas d'urgence. Il a pour but d'élargir les connaissances des pêcheurs concernant la sécurité en mer, y compris la sécurité des équipages.

34. La FAO mène activement des projets de coopération technique destinés à développer les capacités en ce qui concerne les potagers domestiques, la sensibilisation à l'importance de manger sainement et l'efficacité de la biosécurité, ainsi qu'à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des communautés de pêcheurs en renforçant la sécurité des activités de pêche. Par ailleurs, les Tokélaou participent à un projet de la FAO, du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial sur la mise en œuvre des conventions mondiales et régionales relatives aux pêches océaniques et des instruments s'y rapportant dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

Activités menées au niveau régional par la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest et les territoires non autonomes de la région des Caraïbes en 2017

35. Montserrat a participé à la première réunion du Groupe de travail régional sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui s'est tenue à la Barbade les 1^{er} et 2 mars 2017. Il s'agit d'un groupe de travail conjoint composé de représentants de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes et de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain. La réunion a rassemblé 52 experts représentant 21 membres de la Commission, qui ont examiné bon nombre d'aspects de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Cela a été l'occasion : a) de sensibiliser davantage au problème la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les Caraïbes et de mieux le comprendre ; b) d'accroître les moyens de collaborer efficacement lorsqu'il s'agit de prévenir, de contrecarrer et d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région, en mettant l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience dans d'autres régions équipées d'un système de surveillance des navires et ayant adopté des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance, ainsi que sur les instruments régionaux et internationaux de lutte contre ce type de pêche, par exemple l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (résolution 12/2009 de la Conférence de la FAO). Les participants se sont également mis d'accord sur le mandat du Groupe de travail et de son programme de travail pour la période 2017-2018, qu'ils ont arrêtés et qui doivent être approuvés par le Mécanisme et la Commission. Ils ont par ailleurs examiné les éléments à faire figurer dans le plan d'action régional visant à prévenir, à contrecarrer et éliminer ce type de pêche.

36. Montserrat a également participé à la seconde réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue à la Barbade du 19 au 21 septembre 2017, à laquelle 35 agents de suivi, de contrôle et de surveillance et administrateurs des pêches et autres spécialistes représentant 16 membres de la Commission ont assisté. Les agents ont été informés des nouveautés concernant le Plan d'action international visant à prévenir, à

contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement et les mesures nécessaires à l'échelle des Caraïbes pour lutter efficacement contre ce type de pêche. Cette réunion technique a également été l'occasion pour les participants d'examiner et de convenir de diverses mesures essentielles concernant la gestion des ressources halieutiques, notamment le marquage et le repérage des navires de pêche et l'établissement d'un registre régional des navires de ce type et de listes des navires utilisés à des fins de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Une fois adoptées par la Commission, ces mesures permettront aux inspecteurs des pêches, aux gardes-côtes et aux fonctionnaires de la marine et des ports d'identifier facilement les navires de pêche et de vérifier qu'ils aient les autorisations nécessaires.

D. Fonds monétaire international

37. Les activités du Fonds monétaire international (FMI) dans les territoires dépendants d'un État membre ne sont qu'un des aspects de ses interactions avec cet État. Il est rare de trouver des évaluations portant sur les questions qui intéressent spécifiquement les territoires non autonomes. Le FMI ne peut donc communiquer qu'un volume d'informations restreint. L'année dernière, trois missions d'assistance technique au secteur des statistiques externes ont été conduites dans les territoires non autonomes suivants : à Anguilla, du 27 au 31 mars 2017 ; aux Îles Vierges britanniques, du 20 au 31 mars 2017 ; aux Îles Caïmanes, du 16 au 26 mai 2017. Le FMI fait remarquer que les documents issus de ces missions n'ont pas été rendus publics.

E. Programme des Nations Unies pour le développement

38. Les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) relatives aux territoires relevant du domaine du Comité spécial de la décolonisation sont décrites ci-après.

Asie et Pacifique

Tokélaou

39. Le PNUD a terminé de prêter son concours au projet d'appui au secteur de l'énergie des Tokélaou. Au terme de l'évaluation finale, il a été recommandé de mener un tel projet à plus grande échelle pour réduire la demande intérieure en électricité. En parallèle, le PNUD continue de prêter un appui à la production d'énergies vertes, au moyen d'un projet sur le biogaz financé au titre du Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial et d'un projet de transformation des déchets en énergie financé par les pouvoirs publics norvégiens. Une fois le plan visant à instaurer une bonne gouvernance aux Tokélaou exécuté, les autorités du territoire ont approuvé un projet sur cette thématique devant être mené à grande échelle de 2018 à 2021. Destiné à favoriser la bonne gouvernance, ce projet s'articulera autour de trois axes : a) la prise de décision ; b) la gestion et la budgétisation fondées sur les résultats ; c) la transparence et l'efficacité du service public. On s'emploie actuellement à obtenir des autorités néo-zélandaises et tokélaouanes des ressources pour mettre en œuvre l'intégralité du projet. En 2017, le PNUD a alloué 73 517 dollars des aux Tokélaou.

Amérique latine et Caraïbes

40. En 2017, le PNUD a fait concorder ses activités avec celles du Plan-cadre plurinationnel des Nations Unies pour le développement durable, cadre stratégique

unique destiné à orienter les travaux de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les Caraïbes pour la période 2017-2021. Le Plan-cadre a été signé en 2017 par 21 États de la région, les entités du système des Nations Unies ainsi que par les territoires non autonomes suivants : Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat.

41. Dans le cadre du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le PNUD s'est concentré, en 2017/18, sur les grandes priorités suivantes : la résilience climatique, la réduction des risques de catastrophe et l'exécution du Programme 2030.

42. L'année 2017 a été marquée par le passage des ouragans Irma et Maria, deux tempêtes de catégorie 5 qui ont causé d'immenses dégâts et effacé les progrès accomplis en matière de développement depuis plusieurs décennies. Le PNUD a mis au point une stratégie d'ensemble pour aider les pays et territoires touchés, parmi lesquels les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques. L'aide fournie portait notamment sur :

- La planification de la reprise immédiate des activités après le sinistre grâce à la mobilisation de conseillers spécialisés dans le relèvement rapide, afin d'augmenter la capacité de coordination des autorités ;
- Le rétablissement des moyens de subsistance et la stimulation des économies locales grâce à la mise en place de programmes travail contre rémunération dans des domaines comme la gestion des déchets et l'enlèvement des gravats ;
- L'évaluation de l'ensemble des dégâts causés sur les bâtiments, en partenariat avec les autorités nationales et l'entreprise Microsoft ;
- L'approvisionnement en matériaux de couverture et la prestation de conseils techniques sur la meilleure façon de reconstruire, afin de contribuer à restaurer les bâtiments administratifs et les habitations touchées.

En 2017, les mesures ciblées ci-après ont été prises au niveau territorial.

Montserrat

43. Le PNUD a financé la participation de trois représentants du Gouvernement à la conférence régionale sur les objectifs de développement durable dans les Caraïbes intitulée « Caribbean Development – the 2030 Agenda in Perspective ». La délégation était emmenée par le Vice-Premier Ministre.

Îles Vierges britanniques

44. Le PNUD continue de soutenir les activités de relèvement du territoire après le passage des ouragans Irma et Maria. Immédiatement après le sinistre, un conseiller pour le relèvement et spécialiste de la gestion des déchets et des gravats a donné aux autorités des orientations sur l'ensemble du processus de relèvement et sur la gestion des tonnes de gravats dans les îles. En collaboration avec le Département de la gestion des déchets, le PNUD administre un programme d'urgence de création d'emplois, qui procure des moyens de subsistance aux personnes touchées et permet de s'attaquer au problème pressant du désencombrement des routes, de l'enlèvement des gravats et du redressement, afin d'assurer la continuité des activités de relèvement.

Échelle sous-régionale (y compris Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat)

45. Le PNUD lance un projet sous-régional visant à améliorer la planification des activités de relèvement et la résilience dans les Caraïbes, qui permettra à Anguilla,

aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat de renforcer les moyens dont ils disposent pour évaluer les besoins après une catastrophe.

F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

46. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) reconnaît le statut de membre associé à six territoires non autonomes : Anguilla (depuis 2013), les Îles Caïmanes (depuis 1999), les Îles Vierges britanniques (depuis 1983), Montserrat (depuis 2015), la Nouvelle-Calédonie (depuis 2017) et les Tokélaou (depuis 2001). L'UNESCO apporte son appui à un certain nombre de territoires non autonomes dans le cadre de diverses initiatives et grâce à une coopération établie de longue date, prenant notamment la forme d'échanges de bonnes pratiques et d'activités de renforcement des capacités organisées aux niveaux régional, sous-régional et local. Les activités pertinentes menées dans les différents domaines de compétence de l'UNESCO sont résumées ci-après.

Éducation

47. En mars 2016, les Îles Vierges britanniques sont devenues membre de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation pour tous de l'UNESCO et ont participé au huitième Forum de dialogue politique de l'Équipe spéciale, tenu à Mexico, en mars 2016. Créée en 2008, l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants est une alliance mondiale volontaire de diverses parties prenantes travaillant ensemble pour remédier au manque d'enseignants et pour atteindre la cible 4.c des objectifs de développement durable et suivre les progrès réalisés à cet égard et, ainsi tenir les engagements pris dans Éducation 2030. L'Équipe spéciale compte des représentants de gouvernements, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'institutions internationales de développement, de la société civile, du secteur privé et d'organismes des Nations Unies.

Sciences naturelles

48. En mars 2017, la Polynésie française a accueilli un atelier international sur les tsunamis, organisé par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, la Commission de l'Union géodésique et géophysique internationale sur les tsunamis et le Centre polynésien de prévention des tsunamis. L'atelier comportait deux grandes sessions, l'une consacrée au volet scientifique portant sur les prévisions et les observations des derniers tsunamis dans le Pacifique (entre 2007 et 2016), et l'autre à la gestion des catastrophes, à savoir l'amélioration des interventions en cas de tsunamis grâce aux enseignements tirés et aux initiatives prises par des organisations de gestion des catastrophes. Environ 25 chercheurs ont participé à cet atelier, dont un venant de Nouvelle-Calédonie.

49. La Polynésie française accueille la réserve de biosphère de la commune de Fakarava. Créée en 1977, la réserve a par la suite été étendue, puis rebaptisée en 2006. En 2016, après la mise en place de nouvelles procédures de gestion, le site a été modernisé et la zonation adaptée à la législation locale et approuvée par la commune de Fakarava lors de l'examen périodique. Le comité de gestion a été ouvert à cinq associations des atolls où diverses parties prenantes sont représentées. Un conseil de recherche interdisciplinaire a été créé pour coordonner la recherche et garantir son utilité pour la société, ainsi que pour établir des liens avec les connaissances et les pratiques des populations locales. Des initiatives locales mettent en avant l'appellation « biosphère » pour attirer les touristes et les capitaux et font connaître le site grâce à des activités d'information. Le nombre de touristes qui visitent

Fakarava a d'ailleurs fortement augmenté. S'il s'agit là d'une évolution positive pour le développement local, compte tenu du déclin de la culture de perles et de la hausse du chômage, il faut s'attacher à finaliser un plan de gestion garantissant la viabilité du développement touristique. En outre, il est essentiel, pour la région, de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de nouer des relations avec d'autres réserves de biosphère. C'est dans cet esprit que Fakarava a accueilli, en juin 2017, un séminaire régional auquel elle a convié les petits États insulaires en développement du Pacifique.

50. En revanche, en 2017, le Gouvernement des États-Unis a retiré le parc national situé sur l'île de Saint-John (Îles Vierges américaines) du Réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO.

51. En mars 2016, un exercice d'alerte rapide aux tsunamis a été organisé dans la région des Caraïbes. Les territoires non autonomes ci-après y ont pris part : Anguilla, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques et Montserrat. Cet exercice avait pour objet de recenser les faiblesses éventuelles du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes, créé en 2005 sous les auspices de la Commission océanographique intergouvernementale.

Culture

Patrimoine mondial

52. Un petit nombre de sites inscrits au patrimoine mondial se trouvent dans des territoires non autonomes (voir E/2016/49, par. 24). Des États parties ont également ajouté sur des listes indicatives un certain nombre de sites situés sur des territoires non autonomes, en vue d'en proposer l'inscription au patrimoine mondial (ibid., par. 27). Ce sont les États parties ayant ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) qui soumettent les dossiers de proposition d'inscription, mais les autorités locales des territoires participent généralement à l'élaboration des dossiers et à la gestion courante des biens. Des territoires non autonomes participent aux sessions du Comité du patrimoine mondial et peuvent faire des déclarations en qualité de membre de la délégation d'un État partie. En outre, ils participent souvent à des réunions internationales, à des programmes de renforcement des capacités et à des stages de formation organisés par l'UNESCO.

Patrimoine culturel subaquatique

53. Plusieurs territoires non autonomes possèdent un patrimoine culturel subaquatique important ou tirent parti de sa valorisation. Des représentants des territoires non autonomes qui détiennent un tel patrimoine participent occasionnellement à des programmes de renforcement des capacités organisés par l'UNESCO dans le cadre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001).

Culture et développement durable

54. Du 22 mai au 4 juin 2016, Guam a accueilli le douzième Festival des arts du Pacifique. Organisé tous les quatre ans depuis 1972, le Festival réunit des artistes, des professionnels et des artisans de tout le Pacifique pour deux semaines de festivités. Il s'agit d'un rassemblement culturel et régional majeur qui unit les peuples du Pacifique, renforce la compréhension mutuelle et célèbre la diversité culturelle. En tout, 27 pays et territoires insulaires du Pacifique ont pris part à la douzième édition,

y compris la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, la Polynésie française et les Samoa américaines.

55. En marge du Festival, le 25 mai 2016, les ministres de la culture du Pacifique ont tenu leur troisième réunion, qui a été l'occasion pour les autorités culturelles des États et territoires insulaires du Pacifique d'examiner la Stratégie culturelle pour la période : investir dans les cultures du Pacifique (2010-2020) et de discuter d'une approche régionale en ce qui concerne la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005.

Communication et information

56. Dans le cadre de son programme Mémoire du monde, l'UNESCO s'est attachée à préserver et à renforcer le patrimoine documentaire des territoires suivants : Anguilla, Guam, Îles Caïmanes, Îles Vierges britanniques et Montserrat.

57. Dans le cadre du programme Information pour tous, l'UNESCO a aidé les Îles Caïmanes à mieux utiliser l'informatique et les moyens de communication au service du développement durable. En Nouvelle-Calédonie, l'organisation a également mené des activités de renforcement des capacités à l'intention des associations de médias et des journalistes afin de promouvoir la liberté de la presse.

G. Union postale universelle

58. L'Union postale universelle (UPU), organisation intergouvernementale à caractère technique et institution spécialisée des Nations Unies, compte actuellement 192 pays membres, dont 190 États souverains. Les autres membres sont les « territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord », auxquels des Congrès antérieurs avaient accordé le statut distinct de pays membre. À cet égard, l'UPU note que plusieurs territoires non autonomes relevant du Comité spécial font partie des territoires d'outre-mer britanniques susmentionnés.

59. Les autres territoires dont la situation correspond à celle décrite dans l'article 23 de la Constitution de l'UPU (« Application des Actes de l'Union aux territoires dont un Pays-membre assure les relations internationales ») sont Guam, les Îles Vierges américaines et les Samoa américaines, dont les relations internationales sont assurées par les États-Unis d'Amérique. Il en va de même pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, dont les relations internationales sont assurées par la France, et les Tokélaou, dont les relations internationales sont assurées par la Nouvelle-Zélande.

60. Les dispositions pertinentes des Actes de l'UPU s'appliquent intégralement à tous ces territoires, en ce qui concerne notamment le fonctionnement et la réglementation des services postaux internationaux et le respect des obligations découlant des Actes. Certains de ces territoires tirent également profit de la coopération technique et d'autres projets de l'UPU (comme cela a été le cas en 2017 pour Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques).

61. En outre, un certain nombre de territoires ont un opérateur désigné (c'est-à-dire toute entité gouvernementale ou non gouvernementale désignée officiellement par le pays-membre pour assurer l'exploitation des services postaux internationaux et remplir les obligations y relatives découlant des Actes de l'Union sur son territoire), comme Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas)¹, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie et Sainte-Hélène. L'UPU précise également qu'elle ne mène pas d'activités au Sahara occidental.

H. Organisation mondiale de la Santé

62. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) donne ci-après des exemples de ses activités dans les territoires non autonomes de deux de ses régions (Amériques et Pacifique occidental).

Région des Amériques

Anguilla

- En décembre 2017, grâce à l'appui constant de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS), Anguilla a été reconnue comme ayant éliminé la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis congénitale.
- Une formation a été dispensée afin d'aider le territoire à acquérir les principales capacités requises pour mettre en application le Règlement sanitaire international.
- En 2016-2017, l'OPS/OMS a aidé le Ministère de la santé à mener l'enquête STEPS⁸ sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles.
- Après le passage des ouragans Irma et Maria, l'OPS/OMS a fourni un appui au Ministère de la santé et du développement social, en mettant l'accent sur la lutte contre les vecteurs, la santé mentale et le relèvement d'urgence.
- En 2016-2017, la mise en place de politiques concernant la santé des adolescents et le vieillissement a été facilitée.
- Des travaux ont également été menés dans les domaines de la salubrité des aliments et de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles.

Bermudes

63. La stratégie sanitaire des Bermudes pour 2014-2019 vise à fournir un cadre qui permette de restructurer le système de santé de façon à améliorer la qualité des soins, à élargir l'accès aux services et à maîtriser les coûts de santé. Elle a pour objet de promouvoir la santé des personnes et des collectivités. L'OPS/OMS a fourni des services de coopération technique dans plusieurs domaines touchant les priorités définies dans sa stratégie de coopération technique avec les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni dans les Caraïbes pour la période 2016-2022.

Maladies transmissibles

- Maladies à prévention vaccinale. En septembre 2017, les Bermudes ont mis en service avec succès le logiciel de gestion des stocks de vaccins visant à renforcer la capacité d'exécution et de gestion du Programme élargi de vaccination (PEV). La mise en œuvre de cette initiative a été complétée par la formation du personnel de santé dans les secteurs public et privé à la gestion de la chaîne du froid pour la conservation des vaccins. Cette formation a contribué à renforcer la collaboration entre le Département de la santé et le secteur privé de la santé et devrait renforcer également la surveillance des maladies à prévention vaccinale.

⁸ L'approche STEPwise de l'OMS pour la surveillance est une méthode simple et normalisée de collecte, d'analyse et de diffusion des données dans les États membres de l'Organisation. Pour de plus amples renseignements, voir www.who.int/chp/steps/en/.

- Validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis congénitale. Le 1^{er} décembre 2017, les Bermudes sont devenues l'un des six pays et territoires des Caraïbes reconnus comme ayant éliminé la transmission mère-enfant du VIH. Le rapport de validation a été soumis en 2016 et a été suivi de missions d'évaluation à distance et sur le terrain, achevées en 2017. La certification est valable pour deux ans.
- Élaboration d'un plan concernant la résistance aux antimicrobiens. Avec l'appui du bureau de l'OPS en Jamaïque et sous sa houlette, les Bermudes ont accueilli leur premier atelier multisectoriel sur la résistance aux antimicrobiens en vue d'élaborer un plan d'action national en la matière. Cet atelier a abouti à la nomination des membres du comité de coordination nationale en matière de résistance aux antimicrobiens, à la désignation d'un responsable et à la rédaction d'un projet de plan d'action national.

Maladies non transmissibles

- Nutrition. L'OPS/OMS a fourni des orientations aux fins de l'exécution de l'initiative Hôpitaux amis des bébés et, pour appuyer cette dernière, 13 travailleurs sanitaires, y compris des infirmières, des personnes chargées des visites sanitaires et des spécialistes de la nutrition, ont été formés de façon à pouvoir donner des conseils sur l'allaitement naturel et dispenser des soins de santé primaires. L'élaboration d'une politique d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et d'une politique nationale de nutrition a commencé. Un appui a également été fourni à l'établissement de protocoles et de procédures concernant certains services de nutrition.
- Facteurs de risque. En 2017, les Bermudes ont mené à bien l'actualisation du plan « Well Bermuda » pour la santé de la population à partir des données de l'enquête STEPS et d'autres sources de données pertinentes. La nouvelle réglementation sur le tabac est entrée en vigueur en juillet 2016 et des fonctionnaires ont participé à une formation sous-régionale sur la fiscalité et à d'autres stages sur l'arrêt du tabac.

Systèmes et services sanitaires

- Élaboration de la stratégie relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé. Grâce à la mobilisation systématique des parties prenantes dans le cadre d'échanges et de consultations, l'analyse de la situation des ressources humaines dans le domaine de la santé a été réalisée et a débouché sur l'élaboration de la stratégie en la matière, qui s'inscrit dans la lignée de la stratégie des Bermudes relative à la santé.
- Amélioration du traitement du cancer au Bermuda Cancer and Health Centre. L'OPS/OMS a procédé à une évaluation et a fourni des conseils techniques concernant l'installation d'un accélérateur linéaire au Centre, de façon à ce que les normes de qualité et de sécurité soient respectées. La radiothérapie, composante essentielle de la cancérothérapie, sera maintenant proposée pour la première fois aux Bermudes, au Bermuda Cancer and Health Centre. Auparavant, tous les patients devaient se rendre à l'étranger pour suivre une radiothérapie. L'évaluation était indispensable car une radiothérapie mal faite peut causer des dégâts considérables et irréversibles chez les patients mais aussi chez les employés et le public en raison de l'exposition aux rayonnements ionisants. L'évaluation, menée par des experts de l'OPS dans le cadre de deux missions, a également contribué au renforcement des capacités locales dans le domaine de la sécurité radiologique, ainsi qu'à l'approfondissement des connaissances sur les politiques et les structures de gouvernance qui

garantissent un accès équitable aux nouveaux services et préservent la qualité et la sécurité.

- Accès à des médicaments essentiels abordables et de qualité. En 2017, après un essai pilote réalisé en 2016, les Bermudes ont systématisé les achats courants de médicaments antirétroviraux par l'intermédiaire du Fonds stratégique de l'OPS. Cela a entraîné une forte réduction des coûts, étant donné que la faible population des Bermudes ne permettrait pas de négocier des prix intéressants, compte tenu du faible volume de médicaments requis. Les Bermudes envisagent de recourir à l'avenir au Fonds stratégique pour acheter des médicaments pour les maladies non transmissibles.
- Une formation aux démarches intégrées concernant l'évaluation, la sélection, l'incorporation et l'utilisation rationnelle des médicaments et des technologies médicales a été dispensée dans le cadre d'un atelier organisé conjointement avec la Jamaïque et les Îles Caïmanes.

Création d'environnements sûrs et résilients qui permettent de faire face aux menaces et aux situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique

- Les Bermudes ont participé aux réunions sur l'initiative La santé au cœur de toutes les politiques et sur les changements climatiques et la santé organisées en Jamaïque afin de mieux faire connaître ces questions et d'avoir une meilleure idée des progrès accomplis aux Bermudes.
- Formation à la gestion des risques. En 2017, les Bermudes ont accueilli la Coupe de l'America et ont demandé à cette occasion l'aide de l'OPS/OMS pour se préparer et pour gérer les risques sanitaires que présente un rassemblement de masse afin de prévenir les crises sanitaires et d'intervenir en cas de besoin, et aussi de garantir la salubrité des aliments et de l'environnement. Elles ont ainsi pu organiser une formation à la gestion des risques infectieux à l'intention du personnel de santé et élaborer un plan de gestion des événements destiné au secteur de la santé. Un appui a également été fourni dans les domaines du contrôle et de la gestion de la salubrité des locaux.
- Interventions en cas d'urgence. En 2017, les Bermudes ont été épargnées par les ouragans. Elles ont même été en mesure d'aider les Îles Vierges britanniques et la Dominique en mettant à leur disposition un médecin qui fait partie de l'équipe d'intervention médicale des Caraïbes.

Îles Vierges britanniques

- L'OPS/OMS a continué de fournir un appui dans le domaine de la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH/sida et de la syphilis congénitale.
- Après le passage des ouragans Irma et Maria, l'OPS/OMS a apporté des secours d'urgence dans toutes les zones touchées, notamment en matière de lutte contre les vecteurs.
- L'OPS/OMS a continué d'appuyer les efforts de relèvement et le renforcement des systèmes de santé mentale.

Îles Caïmanes

64. L'OPS/OMS a fourni des services de coopération technique dans plusieurs domaines touchant les priorités stratégiques définies dans sa stratégie de coopération technique avec les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni dans les Caraïbes pour la période 2016-2022.

Maladies transmissibles

- Validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis congénitale. Les Îles Caïmanes sont l'un des six pays et territoires des Caraïbes ayant reçu la certification de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH le 1^{er} décembre 2017. En 2016 a été soumis le rapport de validation, suivi d'une mission d'évaluation sur le terrain achevée en 2017. La validation est valable pour une période de deux ans.
- Maladies à prévention vaccinale. La certification de l'élimination de la rougeole a été reçue en septembre 2016, après que des informations sur l'élimination durable de cette maladie pour la période 2012-2015 ont été collectées et vérifiées.
- Renforcement de la surveillance de la zoonose. Une équipe de l'OPS/OMS a mené une évaluation du programme de surveillance de la zoonose, des maladies d'origine alimentaire et de la résistance aux antimicrobiens dans les Îles Caïmanes, en juillet 2016. Cette mission visait à évaluer les systèmes de surveillance de la zoonose, des maladies d'origine alimentaire et de la résistance aux antimicrobiens, ainsi que le degré d'intégration de l'information des Ministères de la santé et de l'agriculture. Il s'agissait là d'une étape importante dans la promotion du principe « Un monde, une santé ».
- Appui à l'élaboration du Plan de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. L'OPS a facilité la finalisation et la présentation de la Stratégie et du Plan d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les Îles Caïmanes, qui visent à prévenir la résistance aux antimicrobiens.
- Surveillance de la grippe. Un conseiller technique du Siège a fourni un appui aux fins du renforcement des capacités des autorités locales en matière de surveillance de la grippe. Une formation a été dispensée sur les tests moléculaires au Brésil et une mission a été effectuée sur le terrain en octobre 2017.

Maladies non transmissibles

- Appui à l'élaboration de la Politique nationale en matière de santé mentale. L'élaboration de la Politique nationale en matière de santé mentale a été achevée en 2017 et celle-ci sera soumise à l'Assemblée législative. Cette politique définit le cadre voulu pour l'intégration des services de santé mentale dans les systèmes de soins de santé primaires et l'implantation du premier établissement destiné aux malades mentaux des Îles Caïmanes, qui accueillera 54 lits installés dans neuf pavillons, à l'intention des patients nécessitant des soins de santé mentaux en institution.
- Appui à la prévention de l'obésité chez les enfants. L'accent a été mis sur les activités visant à renforcer les programmes de prévention et de maîtrise de l'obésité, en prévision de l'élaboration d'un plan de lutte contre ce phénomène chez les enfants et les adolescents. Les stratégies et plans pertinents dans le domaine de la santé et dans d'autres secteurs concernés ont été examinés et des mesures de prévention et de maîtrise de l'obésité recensées et classées. Ces stratégies, plans et mesures seront pris en considération aux fins de l'élaboration d'un plan relatif à la santé des enfants et des adolescents.

Parcours de vie

- Renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle et la violence au sein du couple. Afin de donner au système de santé

davantage de moyens pour faire face à la violence sexuelle et à la violence au sein du couple, une formation a été organisée à l'intention des travailleurs de la santé.

Systèmes et services sanitaires

- Achèvement de l'élaboration du chapitre de la publication *Health in the Americas* consacré aux Îles Caïmanes
- Participation à une réunion sur la technologie médicale organisée en Jamaïque
- Renforcement des capacités concernant la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes
- Formation aux méthodes intégrées d'évaluation, de sélection, d'incorporation et d'utilisation rationnelle des médicaments et des technologies médicales, dans le cadre d'un atelier de formation organisé conjointement avec la Jamaïque et les Bermudes

Création de conditions de sûreté et de résilience qui permettent de faire face aux menaces et aux situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique

- Les Îles Caïmanes ont participé aux réunions sur les changements climatiques et la santé organisées en Jamaïque afin de sensibiliser à ces questions et d'avoir une meilleure idée des progrès accomplis aux Bermudes.
- En 2017, les Îles Caïmanes ont été épargnées par les ouragans. Elles ont pu aider d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni touchés par les ouragans Irma et Maria.

Montserrat

- En décembre 2017, grâce au soutien constant de l'OPS/OMS, le territoire a été déclaré comme ayant éliminé la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis congénitale.
- Un appui a été fourni en matière de lutte contre les vecteurs, dans le cadre des mesures d'atténuation des effets de l'épidémie du virus Zika.
- Le renforcement des systèmes de santé et l'examen du nouvel hôpital qu'il est prévu de construire font partie des domaines où l'OPS a fourni des services de coopération technique.
- L'OPS a également facilité la planification de l'enquête STEPS sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles, qui devrait être réalisée en intégralité en 2018.

Îles Turques et Caïques

65. L'OPS/OMS a fourni des services de coopération technique dans plusieurs domaines touchant les priorités stratégiques définies dans sa stratégie de coopération technique avec les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni dans les Caraïbes pour la période 2016-2022.

Maladies transmissibles

- Maladies à prévention vaccinale. L'OPS/OMS a financé la participation d'un représentant du territoire à la réunion régionale destinée à planifier l'introduction du vaccin contre le virus du papillome humain, prévue pour 2018. L'introduction de ce vaccin vise à réduire les facteurs de risque et l'incidence

du cancer du col de l'utérus. Le territoire a bénéficié de l'appui technique de l'OPS/OMS pour la mise en place des méthodes électroniques destinées à rendre plus efficaces la gestion des carnets de vaccination et le suivi des taux de vaccination.

- Renforcement de la surveillance de la zoonose. L'OPS/OMS a fourni au territoire un appui technique dans le domaine de la prévention, de la maîtrise et du dépistage du virus Zika ainsi que de la gestion du risque posé par celui-ci.

Maladies non transmissibles

- Un appui a été fourni aux fins de l'élaboration de la politique nationale en matière de santé mentale.
- L'OMS a formé le personnel sanitaire de façon à ce qu'il améliore la prestation des services de santé mentale.
- L'OPS/OMS a financé la participation d'un représentant du territoire à un atelier de formation aux éléments de base de la santé mentale, tenu aux Bahamas. Il s'agissait de favoriser la collaboration avec le secteur éducatif en vue de sensibiliser aux problèmes de la santé mentale, de réduire la stigmatisation dont sont victimes les personnes souffrant de troubles mentaux et d'aider les jeunes malades à accéder aux services de santé.
- L'OPS/OMS a fourni un appui en vue de la prévention de l'obésité chez les enfants.
- L'OPS/OMS a aidé le territoire à élaborer un plan de suivi et d'évaluation des produits et des résultats de l'exécution du plan d'action national pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, ainsi que du plan stratégique national des Îles Turques et Caïques en matière de santé pour la période 2016-2020, intitulé : « Vision 2020 Health Sector Plan ».
- L'OPS/OMS a sensibilisé le personnel médical à la question de l'allaitement afin d'en promouvoir la pratique chez les mères et d'améliorer la nutrition des enfants. Elle a prêté une assistance technique aux fins de l'élaboration d'une politique sur la nutrition en milieu scolaire.

Parcours de vie

- Amélioration des services de santé infantile et maternelle. L'OMS a appuyé la mise en place de moyens électroniques pour la gestion des registres de santé prénatale.

Systèmes et services sanitaires

- L'OPS/OMS a fourni une assistance technique aux autorités sanitaires en vue du recensement des principaux facteurs de la hausse constatée des coûts ainsi que des moyens d'améliorer le rapport coût-efficacité des soins hospitaliers et du programme de soins médicaux à l'étranger.
- L'OPS/OMS a chargé un consultant de fournir une assistance technique aux fins de la mise en place d'un système national de gestion de l'information sanitaire.
- L'OPS/OMS a fourni une assistance technique pour élargir les modalités de prestation des soins de santé primaires afin d'y inclure la promotion de la santé, l'action de proximité et le renforcement des liens entre les soins de santé primaires et les soins hospitaliers. L'objectif est de réduire le désengorgement des hôpitaux, qui résulte du fait que des patients préfèrent se rendre dans ce type de structures pour des maladies qui peuvent être traitées au niveau primaire.

- L'OMS/OPS a apporté une assistance technique aux autorités sanitaires pour les aider à mieux recenser les besoins en ressources humaines dans le secteur de la santé, à former celles-ci et à les gérer.
- L'OPS/OMS a envoyé au territoire un consultant chargé d'évaluer les besoins et de faire des recommandations aux fins de la création d'un dépôt de produits sanguins.

Création de conditions de sûreté et de résilience qui permettent de faire face aux menaces et aux situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique

- Des agents sanitaires ont reçu une formation sur les premiers secours psychologiques immédiatement après le passage de l'ouragan Maria, afin de leur permettre de gérer leur propre stress et de les rendre mieux à même de fournir une assistance au reste de la population.
- L'OPS/OMS a envoyé au territoire un consultant qui a aidé les coordonnateurs pour les questions relatives aux urgences sanitaires à évaluer les dégâts causés aux hôpitaux et aux autres services sanitaires suite au passage des ouragans Irma et Maria et à en rendre compte.
- L'OPS/OMS a affecté trois médecins des Bahamas dans des structures de santé primaire afin d'alléger la charge des agents sanitaires traumatisés par les effets des deux ouragans.

Région du Pacifique occidental

66. En 2017, les principaux services d'appui technique aux territoires non autonomes ont été fournis par l'intermédiaire du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, du Bureau du Représentant de l'OMS dans le Pacifique Sud et du bureau de pays aux Samoa.

Samoa américaines

67. En 2017, l'OMS a soutenu l'organisation d'une réunion de haut niveau entre les Samoa américaines et le Samoa sur l'élimination de la filariose (communément appelée éléphantiasis). Cette réunion a permis aux deux parties de planifier des campagnes simultanées d'administration massive de médicaments en 2018, ce qui aidera non seulement à réaliser des économies mais également à mieux maîtriser le risque de propagation de la maladie à travers les frontières. Les deux parties sont également convenues d'organiser des programmes d'examen et des ateliers de planification annuels. Les deux gouvernements et les partenaires devront trouver les ressources nécessaires à l'exécution des plans d'action. Parmi les autres réalisations enregistrées en 2017, figurent notamment : l'organisation d'une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, ainsi que la conduite d'une analyse de la situation en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens ; la promotion de la pratique de l'hygiène des mains en milieu hospitalier et dans l'espace public, dans le cadre de la campagne « Sauvez des vies : pratiquez l'hygiène des mains » ; l'organisation de la première formation conjointe entre les Samoa américaines et le Samoa sur l'autogestion des maladies chroniques, à l'intention des représentants des populations locales.

Polynésie française

68. La Polynésie française continue de transmettre à l'OMS, chaque semaine, des informations sur la surveillance sanitaire, qui sont ensuite publiées via la plateforme électronique de communication d'informations et de débat sur les épidémies du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (PacNet). En 2017, des membres

du personnel de l'OMS se sont rendus en Polynésie française où ils ont visité la station d'épuration d'eau à Bora Bora. La Polynésie française a participé à la douzième réunion des ministres de la santé du Pacifique, tenue aux Îles Cook du 28 au 30 août 2017, avec l'appui de l'OMS.

Nouvelle-Calédonie

69. L'OMS a facilité la participation de la Nouvelle-Calédonie au cinquième Atelier régional sur la mobilisation et la sensibilisation aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles, organisé à Saitama (Japon), du 12 au 15 septembre 2017, l'accent étant mis sur l'exercice physique. La Nouvelle-Calédonie a également participé, avec l'appui de l'OMS, à la réunion régionale consacrée au projet de cadre régional pour la promotion de la santé dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à l'examen des progrès accomplis dans l'exécution des plans régionaux sur les maladies non transmissibles, à l'Initiative pour un monde sans tabac et aux moyens de s'attaquer au double fardeau que représente la malnutrition, tenue à Manille, du 15 au 19 mai 2017. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie a été désigné par le Directeur du Bureau régional du Pacifique occidental pour siéger aux Comités sous-régionaux mixtes de certification de l'éradication de la poliomyélite et de vérification de l'élimination de la rougeole et de la rubéole dans les pays et régions des îles du Pacifique, pour une période initiale de trois ans. La Nouvelle-Calédonie a participé à la douzième réunion des ministres de la santé du Pacifique, organisée aux Îles Cook du 28 au 30 août 2017, avec l'appui de l'OMS.

Tokélaou

70. En plus de faire face aux effets des changements climatiques sur la santé, les Tokélaou sont aux prises avec une crise due aux maladies non transmissibles. À cet égard, l'OMS a appuyé la tenue du Sommet de Tokélaou sur les maladies non transmissibles, qui a eu lieu en mai 2017 et auquel ont participé des représentants du *Fono* général, de ministères, d'organisations de la société civile, du secrétariat de la Communauté du Pacifique et du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande. Ce sommet a notamment favorisé une meilleure prise de conscience du problème ainsi que la planification d'activités faisant participer l'ensemble de la société afin de lutter contre les maladies non transmissibles, notamment : en réaffirmant l'objectif relatif à l'élimination complète du tabac aux Tokélaou d'ici à 2020 ; en renforçant l'interdiction d'importer toute boisson gazeuse aux Tokélaou ; en lançant un débat au *Fono* général concernant l'augmentation des taxes sur les boissons alcoolisées ; et en réintroduisant des programmes d'éducation physique dans les établissements scolaires. L'OMS a reconnu les efforts faits par les Tokélaou en lui décernant un prix à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac 2017. Le Sommet a eu une incidence profonde, des engagements ayant été pris de part et d'autre : le Ministère de la santé s'est engagé à rapprocher les services des populations, le *Fono* général, à interdire progressivement tous les produits du tabac et à limiter les importations d'alcools et des aliments malsains, l'OMS et ses partenaires, à intensifier l'appui qu'ils fournissent au Gouvernement pour lui permettre de lutter contre la crise due aux maladies non transmissibles et les effets des changements climatiques sur la santé. Les Tokélaou ont participé à la douzième réunion des ministres de la santé du Pacifique, organisée aux Îles Cook du 28 au 30 août 2017, avec l'appui de l'OMS.